

## Nomination du Directeur adjoint de la Direction des Systèmes d'Information et du Numérique

### Le Président de l'Université des Antilles

- Vu** le code de l'Education et en particulier les articles L712-2 et L781-1 à L781-3 ;
- Vu** les statuts de l'Université des Antilles approuvés par le Conseil d'Administration du 23 juin 2016 ;
- Vu** la délibération de la réunion des élus du Conseil d'Administration de l'UA du 25 janvier 2017 portant élection de **Monsieur Eustase JANKY** en qualité de Président de l'Université des Antilles (UA) ;
- Vu** la délibération n° 2018-059 du Conseil d'administration de l'UA en date du 27 septembre 2018 approuvant le cadre juridique de la Direction des Systèmes d'Information et du Numérique (DSIN) ;
- Vu** la délibération n° 2019-035 du Conseil d'Administration de l'UA en date du 1<sup>er</sup> octobre 2019 sur la proposition du nom du Directeur adjoint de la DSIN ;

### ARRETE

#### Article 1

**Monsieur Patrick SIARRAS**, Ingénieur de recherche de 1<sup>ère</sup> classe, est nommé Directeur adjoint de la Direction des Systèmes d'Information et du Numérique (DSIN) de l'Université des Antilles.

#### Article 2

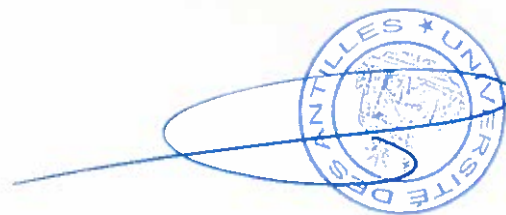
Cette nomination prend effet à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2019.

#### Article 3

Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Pointe-à-Pitre, le 1er octobre 2019

**Le Président de l'UA**



**Pr Eustase JANKY**